



UNIPHOR

UNION NATIONALE DES INTERETS PROFESSIONNELS HORTICOLES

29 C Boulevard Edgar Quinet – 75014 PARIS

Tél. : 01 43 21 43 49 – Fax : 01 43 21 49 93

E-mail : bureau-uniphor@orange.fr – site : www.uniphor.fr

Paris le 22 Septembre 2016

COMMUNICATION

Règles Phytosanitaires : La France Punie

En matière phytosanitaire, il ne faut pas parcourir d'innombrables kilomètres ou chercher dans un ailleurs lointain le bourreau des horticulteurs et pépiniéristes français. L'adversaire des professionnels n'est pas un obscur complot mondialisé de structures opaques. Rien de tout cela. L'ennemi des professionnels n'est autre que l'état français lui-même. Répondant à l'adage « on est jamais mieux servi que par soi même » les autorités hexagonales ont décidé, seules, d'abattre leurs propres troupes, jugées trop salissantes pour l'environnement. Elles espèrent ainsi sauver le monde car, lorsqu'une sommité française prend une décision elle prétend le faire pour le bien de l'humanité.

Depuis plus de 10 ans l'UNIPHOR se débat au milieu des fausses informations, de l'inertie et des connivences. Elle se confronte aux idéologies devenues dogmes qui, sous le prétexte de la sauvegarde de l'environnement, élaborent des règlements au mieux inutiles. Afin de vous donner une idée précise du naufrage qui se joue, nous allons étudier ensemble les principales voies d'eau.

Le toujours plus.

Que l'Europe interdise un produit phytopharmaceutique et la France en interdira 2. Que l'Europe restreigne l'utilisation d'un produit à 3 types de cultures et la France réduira la possibilité à une seule culture. Plus inquiets des reproches immédiats des Khmers verts que de la portée à moyen terme de leurs décisions, les ministres successifs et leurs administrations se sont évertués à saler l'addition des contraintes européennes. Parallèlement, ces mêmes décideurs n'ont eu de cesse de désigner l'Europe comme seule responsable de nos malheurs. Cette absolue volonté de sauver les apparences génère des écarts entre la France et les autres pays européens qui n'ont pas la prétention de faire passer des accès de fièvre électorale pour de l'action environnementale. Dès lors, les mesures visant à éradiquer les ravageurs ont plus de chance de fonctionner ailleurs que dans l'hexagone. Un choix qui permet aux producteurs européens de revenir plus vite à la normale de sauver leur potentiel économique et d'exporter toujours plus de végétaux vers la France. Nous n'évoquerons même pas les pays hors union européenne qui inondent le marché français de fleurs et plantes cultivées avec des substances que nos militaires spécialisés dans la guerre chimique n'osent plus approcher. Dans ce dernier cas les autorités françaises ne voient rien, n'entendent rien et par conséquent ne disent rien.

« L'immobilisme est en marche, et rien ne pourra l'arrêter » (Edgar Faure).

Lorsque l'initiative n'est pas de son fait, l'administration se montre beaucoup moins entreprenante. Au début des années 2000 l'UNIPHOR a sonné l'alarme face aux ravages du charançon rouge. La bestiole qui a jeté son dévolu gastronomique sur les palmiers s'est répandue à une vitesse que sa taille ne laissait pas présager. Malgré les alertes répétées et les témoignages réitérés d'élus locaux de tous bords, il fallu plusieurs années pour qu'un ersatz de solution voit le jour. Il fallu expliquer chaque mot prononcé, justifier chaque solution proposée, se battre contre des « experts » qui confondaient arbres et plantes. Durant ces palabres interminables, nos interlocuteurs conduisaient debout sur les freins. L'ensemble déboucha sur de timides mesures qui, non contentes d'être en retard, avaient exclu les seuls traitements efficaces. Le charançon, lui, se porte bien.

Des mesures de lutte très ciblées.

Au moindre soupçon tout s'arrête. Périmètre de sécurité, interdiction de circulation des plantes, surveillance accrue. La vigilance et les contrôles se multiplient. L'horticulteur visé est plus surveillé qu'un libre penseur du temps de l'ex RDA. La pression est telle que certaines plantes demandent l'autorisation avant de pousser. Il n'est évidemment plus question de faire quitter le moindre végétal à l'exploitation.

On peut juger ce zèle inquisiteur bénéfique et nécessaire. Malheureusement il existe une faille à cette frénésie : seuls les professionnels sont concernés. Certes, il serait difficile d'examiner chaque mètre carré du territoire. Mais le constat que nous dressons après plusieurs épisodes de sharka ne concerne pas les espaces sauvages. Nous visons les espaces naturels privés qui sont exonérés de surveillance. Les plantes contaminées sont également des vecteurs de la contamination, notamment lorsque cette dernière passe par les insectes. Or, on sait de source sûre que ces bestioles se moquent avec arrogance du statut juridique des plantes qu'elles colonisent. On pourra évoquer également les associations de jardiniers amateurs qui cultivent parfois plusieurs hectares sans que jamais un contrôleur n'y mette le nez.

Au final, la totalité de l'arsenal se concentre sur une fraction des sources potentielles de contamination.

Le recours aux phytopharmaceutiques interdit pour cause de dogme.

Les produits phytopharmaceutiques appelés pesticides dans la langue des vulgaires, ont mauvaise réputation. Cela étant, il faut bien reconnaître que certains d'entre eux n'ont pas usurpés la crainte qu'ils inspirent.

Nous aurions pu espérer qu'ils soient remplacés ou utilisés différemment. Mais ces solutions pragmatiques ne rapportent rien électoralement. Dans un pays où l'élection présidentielle occupe 2 des cinq années du mandat qu'elle procure c'est inenvisageable. En conséquence, la politique suivie est celle de l'éradication, non pas des parasites, mais des produits antiparasitaires. Ces derniers sont condamnés pour l'ensemble de leur œuvre sans distinction. Dans le même temps, les penseurs gommant leurs effets bénéfiques et le dogme du zéro phyto peut s'inscrire en lettre d'or dans toutes les têtes d'électeurs. La greffe est d'ailleurs une réussite. Dans l'affaire du traitement des vignes bordelaises, nombreux furent les voix qui fustigèrent les empoisonneurs agricoles. Personne ne s'est interrogé sur la présence d'une école à proximité d'une zone de culture.

Exit les méthodes alternatives, exit la recherche sur les produits de substitution. Seul compte l'affichage d'une tendance écolo environnementale.

L'extermination des patients pour enrayer la maladie.

La seule solution au regard des règles franco-françaises est de détruire rapidement les plantes. Cela étant, la destruction sans autorisation préalable de l'administration étant prohibée, la notion de rapidité n'a plus sa place. C'est malgré tout la doctrine officielle. Si le malade disparaît, la maladie disparaîtra avec lui. Cela n'éradique pas forcément le fléau ; les exemples du charançon ou de la sharka le prouvent. Quant à la disparition des emplois horticoles, elle est jugée accessoire puisqu'il s'agit officiellement d'empoisonneurs pathologiques.

La France a donc décidé de ne pas combattre les ravageurs et, de fait, depuis une quinzaine d'années les contaminations se succèdent. Quant aux horticulteurs, ils ont été travestis en bourreaux. Leurs suppliques étant devenues inaudibles voire insupportables, il n'existe plus de contradiction possible.

Pour preuve les mesures envisagées pour la bactérie *Xylella Fastidiosa*. Il n'existe aucun remède, ce point est donc réglé. Par contre la bactérie est transmise par les insectes. Les traitements contre ces insectes existent mais ne peuvent être appliqués. En guise de bouclier, on propose aux horticulteurs de poser des filets sur les cultures. Autant tenter d'arrêter un rhinocéros avec une cuillère à thé. Tout cela ne serait que tragique si les professionnels n'avaient, eux-mêmes, proposé des solutions qui furent rejetées.

Conclusions.

La priorité n'est plus de sauver les cultures et les cultivateurs. Pour l'heure, la plupart des fléaux qui s'abattent sur l'hexagone frappent des cultures spécialisées. Ces dernières étant une portion minoritaire de l'agriculture, elle-même minoritaire au sein des activités économiques, le risque électoral est donc nul. La voie est ouverte à une foulditude de mesures plus démagogiques les unes que les autres. Les céréaliers, quant à eux, ne sont pas encore durement touchés par les agressions. Nul doute que, lorsque ce jour arrivera, les dérogations visant des traitements phytopharmaceutiques fleuriront comme des pâquerettes. La grande maison syndicale qui jusqu'à présent fait preuve d'une discrétion qu'on ne lui connaissait pas, haussera sans doute le ton.